



Association romande et tessinoise des éducatrices/teurs et formatrices/teurs en santé sexuelle et reproductive
Secrétariat ARTANES - CP 20 - 1701 Fribourg
secretariat@artanes.ch

Prise de position de l'ARTANES (Association romande et tessinoise des éducatrices/teurs, formatrices/teurs en santé sexuelle et reproductive)

Cette prise de position est soutenue par la Fondation suisse par la santé sexuelle et reproductive (PLANeS) et le Centre de compétence suisse en éducation sexuelle (cf. annexe).

Contact : Caroline Jacot-Descombes, Présidente
caroline.jacot-descombes@artanes.ch Tél. 079 562 49 48

Plan d'études romand (PER) Questionnaire de consultation Partie II – Pour public de spécialistes

1. Description du domaine de la Formation générale

Formation générale <input checked="" type="checkbox"/>	Cycle 1 <input checked="" type="checkbox"/>	Cycle 2 <input checked="" type="checkbox"/>	Cycle 3 <input checked="" type="checkbox"/>
--------------------------------------------------------	---------------------------------------------	---------------------------------------------	---------------------------------------------

6.1. Formation générale

6.1.1 Les *commentaires généraux* relatifs au *domaine de la Formation générale* vous paraissent-ils appropriés ?

NON | -- | - | +- | ++ | OUI

Sans opinion

++

Remarques :

6.1.2 La description adoptée pour la *Formation générale* (apprentissage – formes d'activités possibles – objectifs particuliers visés – indications pédagogiques) vous convient-elle ?

NON | -- | - | +- | + | ++ | OUI

Sans opinion

--

Remarques :

Nous constatons que l'enseignement de l'éducation sexuelle n'est mentionné que dans les indications pédagogiques du premier cycle, tableau FG 12. Il n'en est fait nulle mention dans le deuxième cycle, et pour le troisième cycle cette discipline est à peine effleurée, à travers les activités de perception des situations à risque.

Il est bien noté, sous "Prévention et santé" en page 456 de "Formation générale" que: "Au terme de sa scolarité, tout élève devrait avoir pu bénéficier des apports en matière de santé et de prévention actuelles, qui lui permettront d'agir en connaissance de cause et de recourir, au besoin, à des services existants". Nous adhérons totalement à cet objectif. Cependant, pour le réaliser en matière d'éducation sexuelle, des cours dispensés uniquement durant le premier cycle sont clairement insuffisants. Pour nous il est essentiel que les pré-adolescents et adolescents reçoivent une information de qualité à ce sujet, et puissent partager leurs préoccupations avec des personnes compétentes.

Nous demandons que **l'éducation sexuelle soit formellement inscrite dans les activités des 1^{er}, 2^e et 3^e cycles.**

Il est admis dans tous les cantons romands, et c'est la politique adoptée par toutes les associations regroupées au sein d'ARTANES (Association romande et tessinoise des éducatrices/teurs, formatrices/teurs en santé sexuelle et reproductive) relayée au niveau national par PLANeS, que l'enseignement de l'éducation sexuelle doit être donné par des intervenant(e)s spécialisé(e)s, dûment formé(e)s et reconnu(e)s par PLANeS. Nous souhaitons que cette exigence de qualité soit reconnue et inscrite en tant que telle (mentionner « recours **systématique** à des intervenants externes formés »), et qu'on ne se limite pas à proposer "un recours *éventuel* à des intervenants extérieurs" (tableau FG 32).